

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 04 MARS 2021

2021 - 27 APPROBATION DES CONVENTIONS DE MANDAT TYPE POUR LA MISE EN PLACE ET L'EXPLOITATION DES IRVE

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 04 Mars, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 25 Février 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres à Grandchamps des Fontaines, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 22
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 04 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210304-2021-27-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2224-37,

Vu les statuts du SYDELA, notamment son article 4-3,

Considérant que le SYDELA exerce au lieu et place des personnes publiques adhérentes au SYDELA la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

L'article L 2224-37 du CGCT autorise les communes (ou leurs EPCI) à créer et entretenir des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques, dans le cas où l'offre sur leur territoire serait nulle ou inadaptée, ainsi qu'à transférer cette compétence notamment à une autorité organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité.

Considérant que le SYDELA est compétent pour la mise en place, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharges pour véhicules électriques, au nom et pour le compte de ses adhérents,

Considérant que dans ce cadre, le SYDELA, par la biais de son service Transition Energétique, a engagé un programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) pour la mise en place d'un service public de recharge pour véhicules électriques dans le département de Loire Atlantique.

Considérant que dans un but de continuité du service public et afin de respecter la cohérence du déploiement et l'homogénéité de ces bornes sur le territoire de la Loire-Atlantique, le SYDELA souhaiterait également intervenir au nom et pour le compte de collectivités non adhérentes pour :

- La fourniture et la pose d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- L'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharges pour véhicules électriques

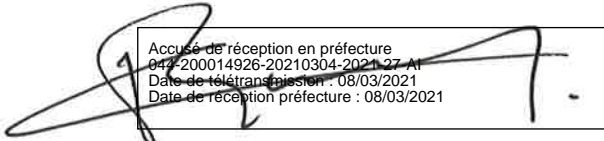
Considérant qu'il sera nécessaire d'établir une convention de mandat entre le SYDELA et la collectivité tierce intéressée (cf. modèles en annexe de la présente délibération),

Considérant que les modalités financières de ces deux types de mandat sont définies en annexe de la présente délibération,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **Approuver les termes des conventions de mandats type, telles que définies, à destination des collectivités non adhérentes, qui mandateraient le SYDELA pour :**
 - **La fourniture et la pose d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques**
 - **L'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharges pour véhicules électriques**
- **D'autoriser le Président du SYDELA, ou son représentant par délégation, à signer lesdites conventions ou tout autre acte juridique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**



Accusé de réception en préfecture
042-200014926-20210304-2021-27-AT
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021